

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 MARS 2024

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Martine Rocchi Caslani, Patricia Débarbouillé, Mathilde Picavet, Cécile Pagant, Stéphane Guigot, Vincent Rodier, Laurent Villeret, Irène Lenoir.

Excusé : Yves Chaudat

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Laurent Villeret

Mme Irène LENOIR a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024.

DELIBERATIONS

➤ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 Janvier 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Une consultation par voie électronique a été organisée du 5 Février 2024 au 16 Février 2024 contact.mairie@corgoloin.com
- Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf. annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :
- Aucune contribution reçue via la consultation électronique

Qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans le tableau annexé à la délibération du 31 Janvier 2024 sont validées et joint en annexe 2

Après échanges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,

- Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie de Côte d'Or.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ZAER DE LA COMMUNE DE CORGOLOIN

<u>ÉNERGIES RENOUVELABLES</u>	<u>ZONES AUTORISÉES (OUI) - D'EXCLUSION (NON)</u>	
Photovoltaïque au sol Et ombrière	Zone AVS (vignes)	Non
	Zone A (Agricole)	Oui si projet
	Zone N - Nm _h	Non
	Zones N _c - N _d	Oui
	Zones UA – UB - UE	Oui
	Zones UX -AUX	Oui
Photovoltaïque en toiture	Zones UA – UB - UE	Oui
	Zones UX -AUX	Oui
	Zone A	Oui
Éolien	Non (sous contraintes fortes ou très fortes)	
Géothermie Pompe à Chaleur – Puits canadien	Zones UA – UB	Oui Sous réserve de protection phonique et emplacement sans nuisance au voisinage
	Zones UX -AUX - UE	Oui
	Zone A	Oui
Hydroélectricité	Non (Pas de cours d'eau à débit suffisant)	
Bois-Énergie (Chauffage)	Individuelle	Oui
	Collectif	Non Absence de réseau pour les bâtiments publics

Biomasse (Méthanisation)	Non – Aucune ressource ni réseau à proximité immédiate
--------------------------	--------------------------------------------------------

► APPROBATION PROJET « COMPTOIR DE CAMPAGNE » - CONSTRUCTION DU BATIMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation du réseau Comptoir de Campagne. La direction de Comptoir de campagne nous a informés de son placement en redressement judiciaire.

La procédure porte sur les magasins en gestion directe. Les magasins franchisés ont une situation financière satisfaisante.

Si la gestion de l'épicerie multi-services ne peut se faire sous l'enseigne « Comptoir de Campagne » un appel à candidature serait lancé en faveur d'un porteur de projet.

A ce jour, le maire indique que l'enseigne comme « Panier Sympa » pourrait se substituer à Comptoir de Campagne.

Le maire présente le tableau de financement ci-dessous :

Travaux	500.000,00 €
Autres Dépenses	84.183,00 €
TOTAL	584.183,00 €
Subventions	
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	150.000,00 €
Programme de Reconquête du Commerce Rural	50.000,00 €
Région	100.000,00 €
Conseil Départemental	150.000,00 €
SOLDE	134.143,00 €
Fonds de Concours Communauté de Communes	13.414,00 €
FRT (Fond Régionale des Territoires)	10.001,00 €

Reste à charge à la commune	110.728,00 €
-----------------------------	--------------

Montants exprimés en Hors Taxes.

Après échanges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre,

- **Approuve** le plan de financement et valide la continuité de projet.
- Le maire informe la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

➤ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de CORGOLOIN ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de CORGOLOIN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de CORGOLOIN
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ LOCATION LOGEMENT COMMUNAL Mr VINCENZI DANIEL

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur VINCENZI Daniel afin de prendre en location le logement situé au 2^e étage du bâtiment salle des fêtes, 22 Place de la Mairie à Corgoloin.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de louer le logement communal relevant du Domaine Privé de la Commune (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée) à Monsieur VINCENZI Daniel à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable ;
- FIXE** le montant du loyer mensuel à 400€ charges non comprises ;
- PRÉCISE** que le loyer annuel sera en totalité indexé chaque année et ce, à compter du 1^{er} avril 2024, sur la base des variations de l'indice de référence des loyers, tel qu'il est trimestriellement publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- PRÉCISE** qu'une caution égale au montant d'un mois de loyer sera demandée au preneur à la signature du bail ;
- AUTORISE** le Maire à signer le bail de location avec Monsieur VINCENZI Daniel.

BUDGET ORIENTATIONS 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion de travail budgétaire avec Madame Foucher Stéphanie, Conseiller aux Décideurs Locaux près de la Trésorerie de Nuits-Saint-Georges.

Elle nous a informés de plusieurs indicateurs financiers sur la commune, à savoir la capacité d'autofinancement, l'endettement de la commune et la capacité de désendettement.

Au vu de ces chiffres, elle nous a conseillé de différer au 2^e semestre, le projet des travaux de la « Grande Rue », tranches 2 et 3.

Notre trésorerie est saine, notre capacité d'autofinancement est faible mais, ne nous permet pas de recourir à un nouvel emprunt pour lancer rapidement ces travaux.

Une nouvelle situation financière sera étudiée avec Mme Foucher au cours du mois de juin 2024.

La commune a peu de revenus (location – fermage – vente de bois).

Le vote des taux des taxes directes locales (comme celles sur les logements secondaires) ainsi que le budget primitif 2024 aura lieu lors de la prochaine séance de Conseil Municipal du 10 avril 2024: seront alors prises en compte des ventes possibles pour améliorer les capacités de financement de la commune (gendarmerie/ garage/ bois).

VOIRIE

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires de la présentation du rapport de l'ouverture des réponses à la suite de l'appel d'offres de la tranche 2 et de la tranche 3 optionnelle des travaux d'aménagement de la « Grande Rue ». Il en ressort un coût HT de 517 610.00€.

Mr Stéphane Guigot s'interroge sur le système de notations évoqué dans la présentation et soulève quelques remarques sur l'optimisation des coûts des travaux. Il souhaiterait que lui soient communiqués les devis détenus par TT Géomètre, dans le cadre de cette consultation. Après débat, le Conseil Municipal suivra l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux.

ZONE ARTISANALE « LA VARENNE »

La commune de Corgoloin a lancé la procédure de modification n° 1 du PLU pour le projet « Hudson Development » - construction d'un bâtiment logistique dans la zone artisanale. Les différents services de l'Etat ont trois mois pour donner leur avis. Une enquête publique aura lieu ultérieurement.

CHATEAU DE CUSSIGNY

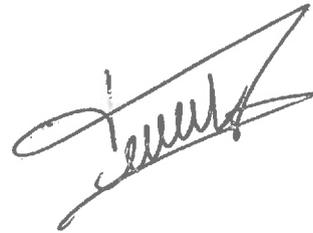
Le Maire fait le compte-rendu de la réunion en date du 6 mars dernier au Château de Cussigny avec la communauté de communes, VVF, la DRAC, l'ABF et M. Le Sous-Préfet de Beaune et Mme Nathalie De Vilmorin. Une nouvelle réunion sera à programmer dans un mois par la sous-préfecture entre les différents acteurs.

DIVERS

-Les Elections Européennes auront lieu dimanche 9 juin 2024 ;

- Demande d'informations de Mme Irène Lenoir sur la fin et après...de la pré ZAD qui se termine en juillet ;
 - Il est rappelé les rencontres intergénérationnelles du samedi 23 mars après-midi ;
 - L'eau est remise au cimetière ;
 - Mme Martine Rocchi Caslani évoque le problème de stationnement devant l'école et le périscolaire ;
 - Mme Mathilde Picavet évoque la gestion des PAV par la communauté de Communes, situés entre les hameaux de Cussigny et Moux sur le délaissé de voirie (dalle en béton) ;
 - Mme Patricia Débarbouillé demande que nos agents puissent reboucher les trous dans la rue à Cussigny ;
 - SICECO : Intervention de Philippe Héritier qui présente un compte-rendu de la réunion de CLE en date du 19 mars et sur la situation de nos lampes d'éclairage public pour lesquelles nous sommes en attente d'un devis courant été ou septembre (138 lampes ? changement des ampoules) ;
 - le Maire transmet des informations sur l'anniversaire en 2027 des 90 ans de la Route Départementale 974.
- Des réflexions seront menées (évoqué la rénovation des façades en traversée de notre village...)

Fin de la séance : 20H30

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a few loops and a horizontal line at the bottom.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lenoir', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.